

RCS : ARRAS  
Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00089  
Numéro SIREN : 481 171 585  
Nom ou dénomination : HUGUES LEROUX

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2022 sous le numéro de dépôt 10419

SARL HUGUES LEROUX  
108 RUE PRINCIPALE

62770 ST GEORGES

## **Exercice comptable**

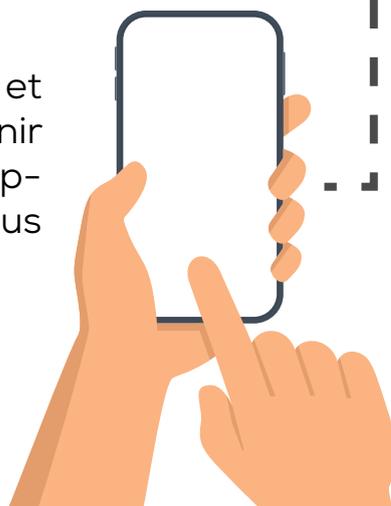
Du 01/07/2021 au 30/06/2022

# **COMPTES ANNUELS**

Dossier N° 500726 0965 - 19

## Le Diagnostic Conseil

Un outil d'écoute et d'échanges pour définir vos besoins et vous apporter la réponse la plus adaptée.



## Le Chargé de développement



Un interlocuteur privilégié en lien avec notre équipe d'experts spécialisés (juridique, social, comptabilité, fiscalité...)

# MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Le 15/09/2022

Madame, Monsieur,

Conformément à votre lettre de mission relative à la mission de présentation des comptes de votre entreprise, nous vous prions de trouver ci-joint l'attestation de l'expert-comptable ainsi que la liasse fiscale et les annexes.

Ces documents sont à conserver.

A la demande d'un tiers, vous pouvez :

- Soit les éditer ou les transférer par mail à partir de votre accès à CERFRANCE CONNECT (rubrique « mes documents »), où vous retrouverez ce document sous format pdf.
- Soit en faire une copie

Sans remarques de votre part sous quinzaine, nous considérerons que vous approuvez ces comptes qui vous ont par ailleurs été présentés.



entreprendre, ensemble



## ATTESTATION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise :

SARL HUGUES LEROUX  
108 RUE PRINCIPALE  
62770 ST GEORGES

Pour l'exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des Experts Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un examen limité ni un audit.

A l'issue de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Ils se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan :	256 992,97 €
- Chiffre d'affaires :	135 361,58 €
- Résultat Net comptable :	-1 548,71 €

Fait à SAINT MICHEL

Le 14/09/2022

LOMBART GUILLAUME  
EXPERT COMPTABLE

Artisanat, Commerce & services  
Agriculture & Professions libérales

Siège social :  
5bis Haute Rue - BP 10019  
Radinghem-en-Weppes  
59481 HAUBOURDIN  
CEDEX  
Tél : 03 28 82 21 21  
Fax : 03 28 82 21 00

Retrouvez les adresses de nos  
implantations sur notre site Internet

www.5962.cerfrance.fr  
contact@5962.cerfrance.fr



**Association de Gestion et de Comptabilité du Nord - Pas de Calais**

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région Lille Nord - Pas de Calais  
SIRET : 508 421 336 00019 - NAF : 6920 Z



Libellé	Du 01/07/21 Au 30/06/22		Du 01/07/20 Au 30/06/21		Du 01/07/19 Au 30/06/20	
	Montant	% du CA	Montant	% du CA	Montant	% du CA
Ventes de marchandises - Coût d'achat des marchandises vendues						
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
+ Production vendue + Prestations de services + Variation de trvx en cours et prdts finis + Production immobilisée	135 362	100	140 310	100	149 068	100
<b>PRODUCTION REALISEE</b>	<b>135 362</b>	<b>100</b>	<b>140 310</b>	<b>100</b>	<b>149 068</b>	<b>100</b>
- Coûts des matières premières - Sous-traitance						
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>135 362</b>	<b>100</b>	<b>140 310</b>	<b>100</b>	<b>149 068</b>	<b>100</b>
<b>MARGE GLOBALE</b>	<b>135 362</b>	<b>100</b>	<b>140 310</b>	<b>100</b>	<b>149 068</b>	<b>100</b>
- Dépenses d'énergie - Crédit bail et location - Entretien et réparations - Primes d'assurance - Autres achats et charges externes	2 453 33 943	2 25	2 342 36 616	2 26	2 342 46 694	2 31
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	<b>98 966</b>	<b>73</b>	<b>101 353</b>	<b>72</b>	<b>100 032</b>	<b>67</b>
- Impôts et taxes - Salaires et appointements - Rémunération des associés dirigeants - Charges sociales sur salaires - Charges sociales des non salariés + Subventions d'exploitation	335 65 897	 49	331 77 800	 55	348 76 269	 51
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>32 734</b>	<b>24</b>	<b>23 222</b>	<b>17</b>	<b>23 416</b>	<b>16</b>
- Dotations aux amortissements - Dotations aux provisions + Autres produits et charges	213		213		167	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>32 521</b>	<b>24</b>	<b>23 009</b>	<b>16</b>	<b>23 248</b>	<b>16</b>
- Intérêts des emprunts LMT - Autres charges financières et divers + Produits financiers et divers	34 070	25	458 10 054	 7	10 530	7
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>-1 549</b>	<b>-1</b>	<b>32 605</b>	<b>23</b>	<b>12 718</b>	<b>9</b>
- Impôt sur les bénéfices + Plus-values sur cession d'immobilisation + Autres produits et charges exceptionnels - Amortissements dérogatoires			8 906	6	-50	
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>-1 549</b>	<b>-1</b>	<b>23 699</b>	<b>17</b>	<b>12 768</b>	<b>9</b>



	Du 01/07/21 Au 30/06/22	Du 01/07/20 Au 30/06/21	Du 01/07/19 Au 30/06/20
<b>EXCEDENT BRUT OU INSUFFISANCE D'EXPLOITATION</b>	<b>32 734</b>	<b>23 222</b>	<b>23 416</b>
+ Autres produits et charges courantes			
- Autres charges et produits financiers	551	458	477
+ Autres produits et charges exceptionnels			
- Impôt sur les sociétés		8 906	-50
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>	<b>32 183</b>	<b>13 858</b>	<b>22 989</b>
- Remboursement des comptes courants			
+ Apports comptes courants			
- Prélèvements pour placement			
- Prélèvements pour impôts			
+ Apports en capital			
- Distribution			
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE</b>	<b>32 183</b>	<b>13 858</b>	<b>22 989</b>
+ Prix de vente des immobilisations			
+ Emprunts contractés			
+ Subventions d'investissements			
+ Charges à répartir et régularisation			
<b>EXCEDENT / INSUFFISANCE DE RESSOURCES DISPONIBLES</b>	<b>32 183</b>	<b>13 858</b>	<b>22 989</b>
- Immobilisations acquises	25	25	664
- Remboursements d'emprunts			
<b>AMELIORATION DU FONDS DE ROULEMENT DETERIORATION DU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>32 158</b>	<b>13 833</b>	<b>22 325</b>





N° de Dossier : 500726

En Euro

0965

AGC NORD - PAS DE CALAIS 55 BIS ROUTE NATIONALE 62130 SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE

**SARL HUGUES LEROUX**

108 RUE PRINCIPALE

62770 ST GEORGES

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

**2033**

**Réel simplifié BIC**

**Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC**

**Formulaire millésime 2022**

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
6201001	307086	80	ST	651
N° Siret		48117158500013		

Exercice ouvert le	01/07/21	et clos le	30/06/22	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
SARL HUGUES LEROUX 108 RUE PRINCIPALE 62770 ST GEORGES					
SIRET	4	8	1	1	7
	1	5	8	5	0
	0	0	1	3	
Mél : leroux-hugues@wanadoo.fr					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		

<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					

<b>B ACTIVITE</b>					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités des agents et courtiers d'assu					

<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)</b>					
--	--	--	--	--	--

<b>1 Résultat fiscal</b>		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
		39 369			
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			

<b>2 Plus-values</b>					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quaterdecies)	
Autres PV imposables à 19 %					

<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>					
Entreprise nouvelle art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
		Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies <input type="checkbox"/>			
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
---	--	--	--	--	--

<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)</b>					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)</b>					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					

<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)</b>					
---	--	--	--	--	--

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom / Adresse	
				N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom / Adresse	
				N°	

<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA					

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
AGC NORD - PAS DE CALAIS 55 BIS ROUTE NATIONALE 62130 SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE			AGC NORD - PAS DE CALAIS 55 BIS ROUTE NATIONALE 62130 SAINT MICHEL SUR TERNOISE		
Tél : 0321032244			Tél : 0321032244		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 09/09/22 Lieu : SAINT GEORGES		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire : GERANT		
			MR LEROUX		
Signature					
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/> prestataire :					



1

## BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022  
Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A du code général des impôts)



N°15948\*04

Désignation de l'entreprise		SARL HUGUES LEROUX			Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise		108 RUE PRINCIPALE 62770 ST GEORGES							
SIRET		4 8 1 1 7 1 5 8 5 0 0 0 1 3							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12			Durée de l'exercice précédent* 12				
				<b>Exercice N clos le</b>					
				3 0 0 6 2 0 2 2					
<b>ACTIF</b>				Brut		Amortissements-Provisions		Net	
				1		2		3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	7 000	012		7 000		
		Autres *	014	150	016	150			
	Immobilisations corporelles*		028	639	030	593	46		
	Immobilisations financières * (1)		040	372	042		372		
	<b>Total I (5)</b>		044	<b>8 161</b>	048	<b>743</b>	<b>7 418</b>		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	(2)	Créances	Clients et comptes rattachés *	068	9 721	070		9 721	
			Autres* (3)	072	9 059	074		9 059	
	Valeurs mobilières de placement		080	219 400	082	33 519	185 881		
	Disponibilités		084	43 557	086		43 557		
	Charges constatées d'avance*		092	1 357	094		1 357		
<b>Total II</b>		096	<b>283 095</b>	098	<b>33 519</b>	<b>249 575</b>			
<b>Total général (I + II)</b>		110	<b>291 256</b>	112	<b>34 263</b>	<b>256 993</b>			
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET		1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120				7 500		
	Ecart de réévaluation		124						
	Réserve légale		126				750		
	Réserves réglementées *		130						
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131 )		132				239 436		
	Report à nouveau		134						
	Résultat de l'exercice		136				-1 549		
	Provisions réglementées		140						
<b>Total I</b>		142				<b>246 137</b>			
Provisions pour risques et charges		154							
<b>Total II</b>		154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				64		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				6 405		
	Autres dettes ( dont comptes courants d'associés de l'exercice N : . . . 169 )		172		4 219			4 386	
Produits constatés d'avance		174							
<b>Total III</b>		176				<b>10 856</b>			
<b>Total général (I + II + III)</b>		180				<b>256 993</b>			
RENVUOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	25	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SARL HUGUES LEROUX</u>				Néant <input type="checkbox"/> *		
						Exercice N clos le		
<b>A- RÉSULTAT COMPTABLE</b>						Formulaire déposé au titre de l'IR 018 <input type="checkbox"/>		
						3	0	
						0	6	
						2	0	
						2	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209	210		
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
			services *		217	218		
						135 362		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230		
		<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>			232			
					135 362			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes* : ( dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier :..... )					242		
	Impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe professionnelle CFE et CVAE * )		243	335		244		
	Rémunérations du personnel*					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements*					254		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
			cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
		<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			264			
					102 840			
<b>1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270		
						32 521		
<b>Produits financiers (III)</b>		280		<b>Charges financières (V)</b>		294		
						34 070		
<b>Produits exceptionnels (IV)</b>						290		
<b>Charges exceptionnelles (VI)</b>	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300			
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
<b>Impôt sur les bénéfices* (VII)</b>						306		
<b>2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)</b>						310		
						-1 549		
<b>B- RÉSULTAT FISCAL</b>						312		
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2						314		
						1 549		
Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318	318		
	Provisions non déductibles*				322	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	33 519		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
							342	
Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	BUD (44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346	350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655	71 339	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641				
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		
						352		
						354		
						39 369		
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	356		
	Déficits antérieurs reportables : * .....		dont imputés sur le résultat :			360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>						Bénéfice col.1 Déficit col.2		
						370		
						372		
						39 369		

\*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

**3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL HUGUES LEROUX						Néant <input type="checkbox"/> *			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	7 000	402		404		406	7 000		
	Autres	410	150	412		414		416	150		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	639	472		474		476	639		
Immobilisations financières		480	347	482	25	484		486	372		
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>8 136</b>	<b>492</b>	<b>25</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>8 161</b>		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	150	502		504		506	150		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	380	562	213	564		566	593		
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>530</b>	<b>572</b>	<b>213</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>743</b>		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR <small>(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	589		
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>			579	Régularisations	590	583	594	595			
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>			

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4 **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPLIA

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)	Désignation de l'entreprise : <u>SARL HUGUES LEROUX</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	---	----------------------------------

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	A NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616	
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	33 519	666	33 519
<b>TOTAL</b>		680	682	33 519	686	33 519

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
<b>TOTAL</b>	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	39 369
Total des déficits restant à reporter		870	39 369

**III DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.  
 \* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.  
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SARL HUGUES LEROUX		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/07/2021		et clos le : 30/06/2022	
Durée en nombre de mois		12	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		106	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		144	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		152	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		<b>(Total 1 + Total 2 - Total 3)</b>	
		137	
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		160	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

6

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2022



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG (1))

Néant \* 

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/06/2022

SIREN

4 8 1 1 7 1 5 8 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL HUGUES LEROUX

ADRESSE (voie)

108 RUE PRINCIPALE

CODE POSTAL

62770

VILLE

ST GEORGES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  M Nom patronymique  LEROUX Prénom(s)  HuguesNom marital  LEROUX % de détention  99.0000 Nb de parts ou actions  495.00Naissance : Date  17/07/1964 N° Département  62 Commune  HESDIN Pays  FranceAdresse : N°  108 Voie  Rue PrincipaleCode Postal  62770 Commune  SAINT GEORGES Pays  FranceTitre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2022

SIREN 4 8 1 1 7 1 5 8 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL HUGUES LEROUX

ADRESSE (voie) 108 RUE PRINCIPALE

CODE POSTAL 62770 VILLE ST GEORGES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Copyright Groupe ISA (IUEZ) SA CUMPTIA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SARL HUGUES LEROUX  
Numéro siret 48117158500013

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

### DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

<b>RÉINTÉGRATIONS DIVERSES</b>	<u>(ligne 330)</u>	
Provision MV latente		33 519
	<b>TOTAL</b>	33 519

<b>DÉDUCTIONS DIVERSES</b>	<u>(ligne 350)</u>	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM N-1		37 820
Ecart liquidation OPCVM		33 519
	<b>TOTAL</b>	71 339

Désignation de l'entreprise SARL HUGUES LEROUX  
Numéro de siret 48117158500013

**DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR**

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Désignations	Montant
FAE CARDIF FAE COMM 06/2022 CARDIF	5 475
FAE SURAVENIR FAE COMM 06/2022 SURAVENIR	4 160
FAE ODDO FAE COMM 06/2022 ODDO	87
<b>Total des produits à recevoir</b>	<b>9 721</b>

Désignation de l'entreprise SARL HUGUES LEROUX

Numéro de siret 48117158500013

## DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Désignations	Montant
FNP CER SOLDE EX 2022 FNP SOLDE CER EX 2022	731
FNP COMM ELLEBOUDT JOEL COMM 06/2022 ELLEBOUDT JOEL	1 141
FNP COMM CAPELLE JOCELYNE COMM 06/2022 CAPELLE JOCELYNE	635
PROV CFE 2EME SEM22 PROV CFE 2EME SEM22	168
INT COURUS 06/22 INT COURUS 06/22	26
INT COURUS 06/22 INT COURUS 06/22	38
<b>Total des charges à payer</b>	<b>2 739</b>

Désignation de l'entreprise SARL HUGUES LEROUX  
Numéro de siret 48117158500013

**DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA exploitation			1 357		
<b>Total des charges constatées d'avance</b>			<b>1 357</b>		

Désignation de l'entreprise SARL HUGUES LEROUX  
Numéro de siret 48117158500013

**DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
<b>Total des produits constatés d'avance</b>					

# CERFRANCE CONNECT

Avec CERFRANCE, restez toujours connecté !



CONNECT

CERFRANCE

Toute la gestion de  
votre entreprise  
à distance

« Mon Espace client » c'est :

- un accès 24h/24 à votre espace privé et sécurisé
- des alertes, des publications et flash infos pour suivre l'actualité et anticiper vos obligations
- un coffre-fort sécurisé permettant la consultation de vos documents certifiés, le dépôt de fichiers et de vos documents privés
- des outils (comptabilité, gestion, paie, environnement, commerce, trésorerie...)
- une web TV pour retrouver nos vidéos prestations et tous nos conseils

Pour accéder à votre compte,  
rapprochez-vous de votre  
Chargé de Clientèle

L'accès personnel à  
vos documents  
et outils de gestion  
24h/24

Également accessible  
depuis toutes nos agences  
en libre-service



Accédez à CERFRANCE CONNECT  
sur [www.5962.cerfrance.fr](http://www.5962.cerfrance.fr)



CERFRANCE 5962



CONSEIL - EXPERTISE COMPTABLE



03 21 606 606

[www.5962.cerfrance.fr](http://www.5962.cerfrance.fr)

# Où nous trouver ?



[www.5962.cerfrance.fr](http://www.5962.cerfrance.fr)



CERFRANCE 5962

## ARDRES (62610)

705, rue de St Quentin  
Tél : 03 21 46 49 20 - Fax : 03 21 85 21 31

## AVESNES SUR HELPE (59361)

34 Avenue de la Gare - BP 30042  
Tél : 03 27 61 50 50 - Fax : 03 27 57 97 04

## BAILLEUL (59270)

2 Grand Place  
Tél : 03 28 48 77 77 - Fax : 03 28 49 19 29

## BAPAUME (62450)

19 rue du Général de Gaulle  
Tél : 03 21 21 28 80 - Fax : 03 21 50 35 34

## DESVRES (62240)

56 rue de la Gare  
Tél : 03 21 91 53 10 - Fax : 03 21 87 27 01

## CAMBRAI (59400)

ZI de Cantimpré - Avenue de l'Europe  
FONTAINE NOTRE DAME  
Tél : 03 27 73 52 52 - Fax : 03 27 73 52 01

## FREVENT (62270)

12 place César Bernard  
Tél : 03 21 47 70 10 - Fax : 03 21 04 73 04

## HAZEBROUCK cedex (59524)

117 route de Borre - CS 40221  
Tél : 03 28 49 56 20 - Fax : 03 28 40 76 74

## ISQUES (62360)

2 route de Quéhen  
Tél : 03 21 80 38 10 - Fax : 03 21 80 00 94

## LE CATEAU (59360)

2 rue Cuvier  
Tél : 03 27 84 23 56 - Fax : 03 27 84 31 10

## LILLE (59707)

270 Bd Clémenceau - 3ème étage  
MARCQ EN BAROEUL  
Tél : 03 28 82 21 21 - Fax : 03 28 82 21 00

## MAUBEUGE (59603)

19 route d'Avesnes - BP 30232  
Tél : 03 27 53 17 20 - Fax : 03 27 62 18 06

## MONTREUIL SUR MER (62170)

14 place Saint-Jacques  
Tél : 03 21 06 22 32 - Fax : 03 21 86 32 24

## QUAËDYPRE/ BERGUES (59380)

Lieu-dit « La Croix Rouge »  
Tél : 03 28 65 97 47 - Fax : 03 28 65 97 48

## RADINGHEM EN WEPPE (59481)

5 bis Haute Rue - BP 10019  
Tél : 03 28 82 21 21 - Fax : 03 28 82 21 00

## SARS ET ROSIERES cedex (59731)

2bis rue de l'Epaui - BP 60017  
Tél : 03 27 09 02 50 - Fax : 03 27 20 10 75

## SAINT LAURENT BLANGY (62223)

ZI Est, rue François Hennebique  
Tél : 03 21 60 66 00 - Fax : 03 21 58 57 36

## SAINT MARTIN AU LAËRT (62500)

6 rue de l'industrie - ZI du Fond Squin  
Tél : 03 21 98 51 10 - Fax : 03 21 98 99 88

## SAINT MICHEL SUR TERNOISE (62130)

55 bis route Nationale  
Tél : 03 21 03 22 44 - Fax : 03 21 03 18 42

## VALENCIENNES (59308)

108 rue de Famars - BP 30545  
Tél : 03 27 42 62 17 - Fax : 03 27 28 93 54

## VERQUIGNEUL/ BETHUNE (62113)

Technoparc Futura - Rue Delbecque  
Tél : 03 21 57 30 04 - Fax : 03 21 27 34 85

## SIEGE SOCIAL

### RADINGHEM EN WEPPE (59481)

5 bis Haute Rue - BP 10019  
Tél : 03 28 82 21 21 - Fax : 03 28 82 21 00

## SIEGE ADMINISTRATIF

### LIEVIN cedex (62802)

Centre d'affaires ARTEA  
Rue Joseph Marie Jacquard  
ZAC de l'An 2000 - BP 20092  
Tél : 03 28 82 21 21 - Fax : 03 28 82 05 37

Contact : 03 21 606 606

# **SOMMAIRE**

**RAPPORT DE GESTION**

**RAPPORT SPECIAL DE GERANCE**

**BILAN ACTIF**

**BILAN PASSIF**

**COMPTE DE RESULTAT**

**ANNEXE**

**TEXTE DES RESOLUTIONS**

**HUGUES LEROUX**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 7 500 euros**  
**Siège social : 108 route Principale**  
**62770 SAINT GEORGES**  
**RCS ARRAS 481 171 585**

---

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 30 JUIN 2022**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions du livre deuxième du code du commerce et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du Décret du 23 mars 1967 qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

**I – ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Au cours de cet exercice social, notre chiffre d'affaires a diminué de 4 % pour atteindre 135 362 € contre 140 310 €, au titre de l'exercice précédent.

Les autres achats et charges externes représentent 25% de notre chiffres d'affaires et comprennent notamment :

	N
- assurances	2 453 €
- déplacement du gérant	5 163 €
- honoraires	2 974 €
- téléphone mobile	<b>432 €</b>

La valeur ajoutée ressort ainsi à 98 966 € et représente 73 % de notre production contre 72 %, l'exercice précédent.

Elle couvre les impôts et taxes (335 €) et les salaires et les charges sociales du personnel et du dirigeant (65897 €) et permet un excédent brut d'exploitation 32 734 €.

Après 213 € de dotation aux amortissements, le résultat courant ressort à - 1549 € contre 32 605 € l'exercice précédent. Après un résultat financier négatif de 34070 € et l'IS de 0 €, nous enregistrons un déficit net comptable de - 1549 €.

Le total du bilan s'élève à 256 993 €

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été procédé à aucun investissement.

La capacité d'autofinancement (résultat hors moins values + dotation) ressort à 32 183 €.

le total des ressources s'élève à 32 183 €.

Le fonds de roulement se dégrade de -1361 €.

Dans le même temps, le besoin en fonds de roulement (actifs d'exploitation – dettes d'exploitation) Augmente de 9282 €.

La trésorerie nette se dégrade de - 10 003 € et ressort à 229 438 € contre 272 960 € l'exercice précédent.

La structure financière demeure saine.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

#### **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR**

Notre sérieux et notre savoir-faire doivent nous permettre de maintenir notre potentiel d'activité. Nous pourrons ainsi continuer à envisager l'avenir avec sérénité.

#### **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE**

Néant.

#### **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Néant.

### **II PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022 ainsi que l'évaluation de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

#### *1) Bilan :*

Les principaux postes du bilan figurent ci-après en annexe.

#### *2) Compte de résultat :*

Le compte de résultat de l'exercice est reproduit ci-après en annexe.

3) *Résultats – Affectation :*

L'exercice clos le 30 juin 2022 fait ressortir un bilan négatif de - 1548 € que nous vous proposons de répartir de la manière suivante :

- A titre de distribution aux associés	.....0.....€
Sur laquelle sera précomptée la CSG/RDS à hauteur de	.....0.....€
- Le solde	.....- 1548.....€
sur la réserve facultative	

**RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Exercice	Dividendes	Ouvrant droit à abatement	N'ouvrant pas droit à l'abatement
<b>2019</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>2020</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>2021</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	

**DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

**CONCLUSION**

Nous espérons que les solutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Le Gérant.



**HUGUES LEROUX**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 7 500 euros**  
**Siège social : 108 route principale**  
**62770 Saint Georges**  
**RCS ARRAS 481 171 585**

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS  
VISEES PAR L'ARTICLE L223-19 DU CODE DU COMMERCE**

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022**

Chers associés,

En application des dispositions des articles du livre deuxième du code du commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées aux dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

Entre Monsieur LEROUX Hugues et la Société

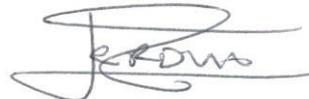
- Déplacement sur justificatif	.....5 163 .....	€
- Solde au compte courant au 30/06/2020	.....	€
- Rémunération brute sur l'exercice	....65 897.....	€
- Prises en charge par la société des cotisations de la gérance à savoir :		
➤ Obligatoires	.....21 397.....	€

Entre Mademoiselle BOUTIN Odile et la Société

- Solde au compte courant au 30/06/2022	.....	€
---	-------	---

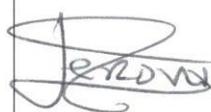
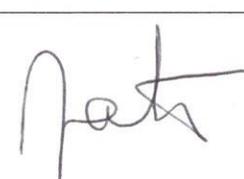
Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

Le Gérant.



**HUGUES LEROUX**  
Société à responsabilité limitée  
Au capital de 7 500 euros  
Siège social : 108 route Principale  
62770 SAINT GEORGES  
RCS ARRAS 481 171 585

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DU 07 NOVEMBRE 2022

ASSOCIES	PARTS	VOIX	MANDATAIRE	SIGNATURE
LEROUX Hugues 108 route Principale 62770 St Georges	495	495		
BOUTIN Odile 108 route Principale 62770 St Georges	5	5		

Le gérant certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que l'ensemble des associés sont présents ou représentés, totalisant 500 parts sociales ayant droit de vote et auxquelles sont attachées 500 voix.

**Le Gérant**



**HUGUES LEROUX**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 7 500 euros**  
**Siège social : 108 route principale**  
**62770 Saint Georges**  
**RCS ARRAS 481 171 585**

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE DU 07 NOVEMBRE 2022**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide que le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2022 étant négatif – 1549 €  
Aucune distribution ne sera allouée aux associés.

- A titre de distribution aux associés	.....0.....€
Sur laquelle sera précomptée la CSG/RDS à hauteur de	.....€
Soit une somme nette de	.....€
Mr Leroux recevra la somme de	.....0.....€
Eligible à la réfaction prévue au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	
Mlle Boutin recevra la somme de	.....0.....€
Eligible à la réfaction prévue au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	
- Le solde	.....- 1549 .... €

Sur la réserve facultative

**RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Exercice	Dividendes	Ouvrant droit à abatement	N'ouvrant pas droit à l'abatement
<b>2019</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>2020</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>2021</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur LEROUX Hugues et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés votants, étant observé que Monsieur LEROUX Hugues n'a pas pris part au vote et que ses parts sociales n'ont pas été Prises en compte pour le calcul de la majorité.**

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Mademoiselle BOUTIN Odile et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de rémunérer les fonctions du gérant aux mêmes conditions que celles fixées par l'Assemblée Générale du 10 août 2021, à savoir outre le remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, il aura droit à une somme fixe, brute et mensuelle de 4 000 €.

La société prend en charge habituellement les cotisations sociales effectivement payées. Exceptionnellement suite au report du paiement des cotisations sociales la société prendra en charge Les cotisations provisionnelles. A noter que l'année prochaine seules les cotisations effectivement payées seront prises en charge.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

### **SIXIEME RESOLUTION**

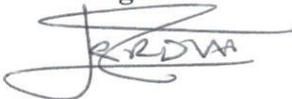
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

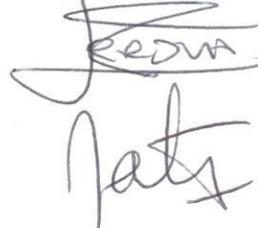
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Le gérant et les associés.

**Le gérant**

Handwritten signature of the manager, appearing to read 'J. LEROUX'.

**Les associés**

Two handwritten signatures of the associates, one appearing to read 'J. LEROUX' and the other 'J. BOUTIN'.

**HUGUES LEROUX**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 7 500 euros**  
**Siège social : 108 route Principale**  
**62770 SAINT GEORGES**  
**RCS ARRAS 481 171 585**

---

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE ANNUELLE DU 07/11/2022**

L'an deux mil vingt deux et le sept novembre, à dix- huit heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

**Mademoiselle BOUTIN Odile**

représentant cinq parts en pleine propriété,

ci ..... 5 parts

**Monsieur LEROUX Hugues**

représentant quatre cent quatre vingt quinze parts en pleine propriété,

ci ..... 495 parts

**Total des parts présentes ou représentées : 500 parts en pleine propriété sur les 500 parts composant le capital social.**

Monsieur LEROUX Hugues préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code du commerce,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L223-19 du code du commerce,

- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2022 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide qu'exceptionnellement le bilan étant déficitaire, aucun bénéfice ne peut être distribué de l'exercice clos le 30 juin 2022

A titre de distribution aux associés	.....	0 €
Le solde	.....	0 € Sur la réserve facultative

### **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

<b>Exercice</b>	<b>Dividendes</b>	<b>Ouvrant droit à Abattement</b>	<b>N'ouvrant pas droit A abattement</b>
<b>2019</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>2020</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>2021</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur LEROUX Hugues et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code du commerce.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés votants, étant observé que Monsieur LEROUX Hugues n'a pas pris part au vote et que ses parts sociales n'ont pas été prises en compte pour le calcul de la majorité.**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve l'opération intervenue entre Mademoiselle BOUTIN Odile et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code du commerce.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés votants, étant observé que Mademoiselle BOUTIN Odile n'a pas pris part au vote et que ses parts sociales n'ont pas été prises en compte pour le calcul de la majorité.**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de rémunérer les fonctions du gérant aux mêmes conditions que celles fixées par l'Assemblée Générale du 10 Août 2021, à savoir outre le remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, il aura droit à une somme fixe, brute et mensuelle de 4 000 €.

La société prend en charge habituellement les cotisations sociales effectivement payées. Exceptionnellement suite au report du paiement des cotisations sociales, la société prendra en charge les cotisations provisionnelles. A noter que l'année prochaine seules les cotisations effectivement payées seront prises en charge.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

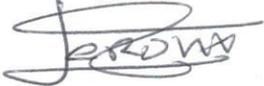
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Le gérant et les associés.

**Le gérant**

Handwritten signature of the manager, appearing to be 'Jeroux'.

**Les associés**

Handwritten signature of the associates, appearing to be 'Jeroux' and 'Taty'.

## ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après  
HUGUES LEROUX - ARRAS, 481171585, SARL  
108 ROUTE PRINCIPALE 62770 ST GEORGES

Représentée

par son représentant légal (Qualité et identité)

par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom: LEROUX  
prénom: HUGUES  
adresse ou dénomination: 108 route principale (gratuit)  
02770 SAINT GEORGES  
adresse du siège:  
numéro unique d'identification- (Siren): 481 171 585

Signature



le 07 / 11 / 2022

**CABINET Hugues LEROUX**  
Courtage en Assurances  
108, route Principale - 62770 SAINT-GEORGES  
Tél. 06 74 90 44 12 - Fax 08,21 41 70 02  
SARL : Capital 7500 €  
RCS Arras 481 171 585